

Extrait du registre des délibérations

Séance du 2 Octobre 2018

L'an 2018 et le 2 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : BREFORT Sylvie, FUSELLIER Nathalie, RIQUIN Sandra (prend part à la réunion à partir de 21h10), TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROSBOSIS Thierry, PACORY Christian, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky.

Excusé ayant donné procuration : M. NEAU Patrice à M. FONTENY Yann.

Excusés : Mmes : DESMARRES Sandrine, GRÉGOIRE Valérie, M. POIRIER Florent.

Absente : Mme DESCHAMPS Gisèle.

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 17
Présents : 12

Date de la convocation : 25/09/2018
Date d'affichage : 25/09/2018

A été nommé secrétaire : M. FRÉMONT Thierry.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion précédente du 04 septembre 2018.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Entretien de la vitrerie de la salle des sports
VITROLAV

346,00 € H.T., soit 415,20 € T.T.C.

Honoraires diagnostic de la charpente de la salle des fêtes
A R E S T

1 000,00 € H.T.

Acquisition d'un congélateur coffre pour le restaurant scolaire
DARTY

749,17 € H.T., soit 899,00 € T.T.C.

Réchampissage des lettres, traits et cadres sur le Monument aux Morts
Pompes Funèbres CAPTON

2 298,33 € H.T., soit 2 758,00 € T.T.C.

Acquisition de plaques pour mise en place au Jardin du Souvenir
Pompes Funèbres CAPTON

135,83 € H.T., soit 163,00 € T.T.C.

1 - Imputation en section d'investissement de la facturation relative aux travaux d'aménagement extérieur du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal décide d'imputer en investissement au compte 21318-2 - "Travaux restaurant scolaire" du budget principal de la Commune, la facturation relative aux travaux d'aménagement extérieur du restaurant scolaire :

ESPACE ÉMERAUDE / MODEMA 4 : 169,66 € H.T., soit 203,59 € T.T.C.

À l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2-1 - Maîtrise d'œuvre pour l'extension du local de rangement de la salle des fêtes : Acte d'engagement

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal, qui l'acceptent à l'unanimité moins une abstention, l'acte d'engagement concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du local de rangement de la salle des fêtes, dont le montant s'élève à la somme de 3500,00 € H.T., soit 4200,00 € T.T.C.

À la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

2-2 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancienne gendarmerie : Acte d'engagement

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal, qui l'acceptent à l'unanimité moins une abstention, l'acte d'engagement concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de l'ancienne gendarmerie, dont le montant s'élève à la somme de 7800,00 € H.T., soit 9360,00 € T.T.C.

À la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

3 - Obligation de la surveillance de la qualité de l'air intérieure des structures de l'enfance : Création d'un groupement de commandes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°. 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le projet de convention de groupement de commandes annexé à la présente,

Considérant que les communes de Blou, Longué-Jumelles, Moulignerne, Saint-Clément-des-Levées, Vernantes et le SIVU Loire-Longué souhaitent former un groupement de commandes afin de réaliser la surveillance de la qualité de l'air intérieur de leurs établissements recevant du public, notamment les crèches et les écoles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un groupement de commandes entre les communes de Blou, Longué-Jumelles, Moulignerne, Saint-Clément-des-Levées, Vernantes et le SIVU Loire-Longué, pour la passation d'un marché public commun de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les écoles maternelles et les crèches,

- **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente délibération,

- **DÉSIGNE** Madame Jacqueline TARDIVEL, comme représentant titulaire, et Monsieur Étienne MOREAU, en qualité de représentant suppléant, siégeant auprès de la Commission d'Attribution du Marché du groupement dont la Ville de Longué-Jumelles est désignée coordonnateur,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

4 - Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018 sur le réseau de l'éclairage public

VU l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016, décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1 :

La collectivité de VERNANTES, par délibération de son Conseil Municipal en date du 02 octobre 2018, décide le versement, au profit du SIEMML, d'un fonds de concours des 75 % du coût des interventions suivantes :

N°. opération	Collectivité	Montant des travaux T.T.C.	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé	Date du dépannage
EP368-17-35	Vernantes	1 129,25 €	75 %	846,94 €	19/09/2017
EP368-17-37	Vernantes	870,10 €	75 %	652,58 €	03/11/2017
EP368-18-47	Vernantes	492,30 €	75 %	369,23 €	22/02/2018

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018,
- Montant de la dépense : 2 491,65 € T.T.C.,
- Taux du fonds de concours : 75 %,
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 868,74 € T.T.C.

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEML,
Monsieur le Maire de VERNANTES,
Le Comptable de la collectivité de VERNANTES,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

5 - Création d'un poste au restaurant scolaire

En raison d'un surcroît de travail au restaurant scolaire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide le recrutement à temps non complet d'un agent en qualité d'adjoint technique territorial pour une période déterminée, soit du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 inclus.

À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Renouvellement d'un poste à l'accueil et au secrétariat de la mairie

Pour le remplacement d'un agent placé en mi-temps thérapeutique et en raison d'un surcroît de travail à l'accueil et au secrétariat de la mairie, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide la prolongation du recrutement à temps complet d'un agent en qualité d'adjoint administratif territorial pour une période déterminée, soit du lundi 1er octobre 2018 au lundi 31 décembre 2018 inclus.

À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

7 - Achat de buts amovibles

Afin de permettre de réduire la superficie des terrains de football lors des séances d'entraînement, l'ASRVV envisage l'acquisition d'un lot de 2 buts amovibles et sollicite, à ce titre, une aide de la commune pour le financement de cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention, décide d'acheter ces équipements qui seront mis à la disposition de l'association au stade et de demander à cette dernière une participation à hauteur des 50 % du coût de la dépense engagée ; participation qui sera déduite du montant de la subvention qui lui sera attribuée au titre de l'année 2019.

À la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Questions diverses :

Le Bureau de l'association "Les Routards" a été récemment renouvelé :

- Madame Marie-Annick MOREAU,
- Madame Sandra MALLIER,
- Madame Lydie HÉRAULT,
- Madame Anne BOLZER,
- Monsieur Philippe MAUXION,
- Monsieur Patrice NEAU,
- Monsieur Florent POIRIER,
- Monsieur Claude POIRIER.

Consécutivement aux dégradations commises sur une porte au stade de foot, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la proposition faite par un artisan local pour son remplacement par une porte en acier galvanisé laquée blanc avec mousse injectée de polyuréthane, munie d'une serrure 3 points avec barillet ouverture vers l'extérieur : 1 352,80 € H.T., soit 1 623,36 € T.T.C.